

Réflexions basée sur et autour de la forme-camp

Steve Ringel

Doctorante de L'EHESS (Paris)
Anthropologie sociale et ethnologie
Paris, France
ringelsteve@gmx.net

Résumé:

Aujourd'hui environ 230 000 réfugiés de la région du Darfour se trouvent dans et en dehors de 12 camps officiels du HCR à l'Est du Tchad. A travers une mise en lumière des acteurs de l'urgence à l'est du Tchad ainsi qu'une schématisation de leurs flux d'argent, ce texte tente de souligner qu'une personne affectée par une crise doit être à la fois acteur de son projet et victime face au système d'aide. Une démarche comparative entre certaines croyances et un grand nombre de désirs de la part des acteurs dans trois situations d'assistance sous forme-camp (Courau 2005) au Yémen, en Algérie et au Tchad démontrera que l'assistance sous forme de camp n'est en grande partie uniquement une matérialisation concrète d'un désir de contrôle de la part de l'industrie de l'aide.

Mots-clés :

Forme-camp, Réfugiés, Acteurs, Humanitaire, Aide, Darfour

Sommaire

- I. Le terrain à distance : agencements d'acteurs et flux de financements
 - I.1. Imbrication et sous-traitance
 - I.2. Les circuits et les flux d'argent
 - I.3. La catégorisation : importance du label
- II. Camp sans Frontières
 - II.1. Mais qui protège donc la forme-camp ?
 - II.2. L'assistance : un devoir?
 - II.3. Deux vecteurs de la dépendance: accueil et assistance
- III. Conclusion

Réflexions basées sur et autour de la *forme-camp*

Steve Ringel
Doctorant en Anthropologie sociale et ethnologie
EHESS
Paris, France
ringelsteve@gmx.net

Résumé : Aujourd'hui environ 230 000 réfugiés de la région du Darfour se trouvent dans et en dehors de 12 camps officiels du HCR à l'Est du Tchad. A travers une mise en lumière des acteurs de l'urgence à l'est du Tchad ainsi qu'une schématisation de leurs flux d'argent, ce texte tente de souligner qu'une personne affectée par une crise doit être à la fois acteur de son projet et victime face au système d'aide. Une démarche comparative entre certaines croyances et un grand nombre de désirs de la part des acteurs dans trois situations d'assistance sous *forme-camp* (Courau 2005) au Yémen, en Algérie et au Tchad démontrera que l'assistance sous forme de camp n'est en grande partie uniquement une matérialisation concrète d'un désir de contrôle de la part de l'industrie de l'aide.

Mots-clés : forme-camp, réfugiés, acteurs, humanitaire, aide

Abstract: Today approximately 230 000 Darfur refugees live across the border in and outside of 12 official UNHCR camps in Eastern Chad. By shading light on a number of actors involved in this crisis and by describing their money flows this paper tries to underpin that crisis affected populations do have to be actors of their own projects and ought to be perceived as victims at the same time. A comparative analysis of certain beliefs and a number of desires related to humanitarian aid actors in three *camp-form settings* (Courau 2005) in Yemen, Algeria and Chad will show that the shape, form and size of assistance provided via camp settings mainly materializes the desire of relief sector employees to control aid recipients.

Keywords: camp-form setting, refugees, actors, relief action, humanitarian aid

I. Le terrain à distance : agencements d'acteurs et flux de financements

I.1. Imbrication et sous-traitance

Depuis le début de l'opération en 2004 jusqu'à présent, lors de l'écriture de ce texte, les aides d'urgence et de post-urgence à l'est du Tchad sont majoritairement issues de fonds étatiques américains. Dans une moindre mesure, elles proviennent des agences des Nations Unies, de la Communauté européenne et d'initiatives privées. Au Tchad, les actions des agences humanitaires s'inscrivent dans une logique politique de la part des donateurs aussi bien que dans celle de l'Etat d'accueil. On ne peut guère être plus clair par rapport à l'aspect politique des agences humanitaires que Siim Kallas, l'un des commissaires de l'Union Européenne, quand il dit le 3 mars 2005 qu'un « *grand nombre d'ONG dépendent de l'aide publique, quelques-unes sont financées par la Commission Européenne elle-même. Ainsi le mot 'non-gouvernementale' est en quelque sorte une fiction. Certaines ONG réceptrices de fonds de la part de la Commission disent même faire du 'lobbying' pour elle.*ⁱ »

Tantôt il est évident que les agences humanitaires doivent suivre les directives de leurs donateurs, tantôt il arrive que des autorités tchadiennes ou des groupes armés interdisent les mouvements des structures humanitaires dans certaines régions du pays. En effet, ce qui est dénommé par Pandolfi (2000) 'la souveraineté mouvante' ne s'applique pas ni dans des situations avec un dispositif étatique répressif en placeⁱⁱ, ni sur des territoires morcelés, gérés par une ou plusieurs forces armées, comme c'est le cas au Tchad depuis plusieurs décennies.

Dans un nombre de situations, certes limitées sur ce terrain, mais monnaie courante sur d'autres, les agences humanitaires se déplacent entourées par des autorités locales armées pour effectuer leur travail. En conséquence, l'intervention humanitaire ne peut plus se définir en opposition totale aux activités menées par des forces armées. Il n'en demeure pas moins que sans le renseignement et l'appui logistiques de la part de l'armée française basée à Faya, à Abéché et à N'Djaména un grand nombre d'actions humanitaires ne pourrait pas être mené sans la mise en péril de vies humaines ou sans dépenses excessives. Cependant, de par la violente histoire de la colonisation française du Tchad (Azevedo Mario J, 1998) l'armée française porte l'image très sombre de la seule vraie omnipotence dominante dans ce pays. Les limites entre action humanitaire pacifique et action militaire s'entremêlent à cause des opérations conjointes entre forces armées et acteurs des agences humanitaires sur ce terrain, soulignant l'impossibilité totale d'une action humanitaire indépendante, impartiale, neutre et apolitique pour tous les impliqués. Ce mélange n'a pas de répercussions majeures dans la temporalité de l'urgence, mais l'émergence

d'un dispositif humanitaire-militaire peut arriver à imposer des politiques sans consensus aucun, car, selon Pandolfi « *on ne négocie pas avec la logistique militaireⁱⁱⁱ* ». Brauman (2006) admet qu'il « *est très dangereux de nos jours d'être un humanitaire dans un pays où opèrent les troupes américaines* » (Brauman, 2006 :255). Sur certains terrains, le seul impératif d'afficher le nom du donateur peut signifier un certain danger pour des employés d'une agence humanitaire.

A part les moyens logistiques militaires des puissances occidentales sur ces terrains, ce sont ceux des agences humanitaires qui permettent une vitesse de déplacement et un flux de données maintes fois supérieurs à l'équipement des autorités locales. Par rapport à cela, le sous-préfet d'Am Zoer^{iv} m'avouait qu'il « *n'a ni véhicule ni moyen de communication* », dans un entretien après la prise de la ville de Guéréda par une bande armée, le 20 janvier 2006. À une autre reprise, la même autorité m'a demandé de lui ajouter des crédits téléphoniques sur son appareil satellite. Ceci me semble souligner que l'inaccessibilité aux moyens susmentionnés et l'absence de savoir-faire pour en utiliser crée de la dissonance entre ces derniers et les organisations humanitaires. Ce décalage rapproche les agences humanitaires, du point de vue d'une perspective de la population locale, du seul acteur omnipotent et dominateur au Tchad : l'armée française est son dispositif Epervier (mise en place en 1986).

Dans les opérations humanitaires à l'est du Tchad, l'action civilo-militaire avec son mandat d'utiliser « *tous les moyens disponibles pour faire progresser la paix, assurer le respect du droit et garantir la protection des populations tout en favorisant la promotion et l'influence de la France* » (Dumontet-Fabvier Hélène, 2002 : 7) est l'interlocuteur privilégié du HCR dans la gestion des évacuations éventuelles, dans l'échange des informations concernant les mouvements des bandes armées et par rapport à l'appui logistique aérien.

À partir de la première guerre dite humanitaire, la Somalie en 1992 selon Brauman (2006) ou le Kosovo en 1999 selon Pandolfi (2006), les agences humanitaires sont devenues rapidement très visibles sur les différents terrains d'intervention mais aussi sur la scène des médias de masse et dans l'univers des sciences sociales.

Au Tchad, cette visibilité extrême s'inscrit dans une logique de protection afin d'éviter de devenir la cible de différentes bandes armées de la région. Une politique grâce à laquelle le dégât humain a pu être limité à une seule blessée par balle^v et une vingtaine de véhicules volés entre janvier 2004 et mai 2006.

Le PAM, l'une des agences les plus visibles sur ce terrain, agit au Tchad comme agence donatrice aussi bien qu'exécutrice. Grâce à sa sous-division chargée des déplacements aériens, le HAS, entre 1200 et 1300 employés d'agences humanitaires se déplacent mensuellement. UNICEF est le troisième acteur onusien le plus perceptible sur ce terrain. Principalement agence

donatrice, cette dernière joue un rôle mineur dans les opérations d'urgence à l'est du Tchad. L'OMS est l'une des agences onusiennes les moins visibles au Tchad ayant principalement un rôle de donateur et de centralisateur d'informations. Le PNUD est lié aux activités à l'est du Tchad par le Coordinateur Résident des affaires humanitaires, personnage à la fois central et externe par rapport aux opérations. Comparé aux agences précédemment citées cette agence joue, aussi bien qu'OCHA, UNFPA et la FAO, un rôle mineur parmi les agences humanitaires onusiennes à l'est du Tchad.

Dans cette crise humanitaire le HCR est donc, il serait malhonnête de le nier, l'acteur onusien le plus notoire. Agissant à la fois comme agence de coordination de l'aide humanitaire et comme agence supposée d'exécution, elle est avant tout une agence donatrice. Elle est également, avec une quarantaine de fonctionnaires internationaux sur le terrain, l'agence la plus visible. Une vingtaine d'organisations humanitaires^{vi} internationales et locales ont des liens contractuels formels avec cette organisation onusienne.

Selon son mandat les quelques 230 000 réfugiés darfouriens dépendent en matière de protection et d'assistance de cette agence. La Commission Nationale d'Accueil et de Réinsertion des Réfugiés (CNAR) est la contrepartie nationale tchadienne du HCR. Elle est surtout responsable pour la protection et l'enregistrement des réfugiés dans les 12 camps officiels au Tchad. Un regard sur les deux logos omniprésents à l'est du Tchad, celui du HCR et le logo de la Commission Nationale d'Accueil et de Réinsertion des Réfugiés, le CNAR, expriment et perpétuent ces désirs et ces croyances sous forme iconographique (cf. I.3. La catégorisation : importance du label).

I. 2. Les circuits et les flux d'argent

Pour le présent texte je me limiterai à une analyse de la grandeur des moyens financiers disponibles y compris des financements directs du HCR. Les flux d'argent dans ce type de contexte sont des expressions de désirs dans un langage économique (Lazzarato 2002). Je diviserai les agences humanitaires susmentionnées en trois catégories : celles avec de très faibles fonds propres (tffp (de 0 à 3 % du budget annuel)), celles avec de faibles fonds propres (ffp (de 3% à 10 % du budget annuel)) et celles avec des fonds non-institutionnels massifs (fpm (au-delà de 10%)). Le premier^{vii} des deux tableaux suivants met en lumière qu'au Tchad, le HCR préfère des liens contractuels avec des agences ayant moins de 10 % de fonds non-institutionnels. Les agences humanitaires avec le moins de fonds propres obtiennent le plus grand nombre de secteurs d'activité de la part du HCR. Sur 68 sous-contrats, plus de 80 % des contrats ont été

conclus avec des organisations ayant moins de 10 % de fonds propres. Ceci peut être interprété comme étant l'un des moyens les plus évidents pour cette agence onusienne de contrôler ces dernières, car les biais d'obligations financières sont les plus utilisés dans la gestion des organisations partenaires de la part du HCR. Pour ces agences, l'obtention de ces financements onusiens est existentielle, car leur survie est liée en grande partie à ce marché humanitaire. Puis, le deuxième tableau démontre qu'il n'y a aucune corrélation entre le nombre de pays d'intervention, l'expérience potentielle qui en découle et le nombre de secteurs d'activité attribué à l'agence. Les agences avec une présence mondiale massive ne sont financées que pour intervenir dans 15 secteurs d'activité tandis que les agences avec une très faible présence mondiale sont financées pour prendre en charge 28 secteurs d'activité. Ceci revient à dire que les agences avec une présence mondiale massive n'obtiennent que 18% du total des secteurs d'activité face à celles avec une très faible présence mondiale qui en obtiennent 41%. Mon argument va donc au-delà de ce qui était brillamment mis en mot déjà par Harrell-Bond (1985) quand elle dit « *des contrats comme partenaire d'exécution du HCR ne sont pas toujours donnés sur la base de compétences mais dépendent de l'influence que l'agence a auprès des responsables du siège du HCR à Genève* » (Harrell-Bond 1985 :05). Aujourd'hui un grand nombre de contrats se fait sur le terrain, mais l'affirmation de base de cette constatation de Harrell-Bond (1985) reste valable. Par rapport à cela, le responsable d'une ONG, obligé de travailler comme enseignant à l'université de N'Djaména pour pouvoir survivre, me confiait sa perception des choses. « *Tu sais* », me disait-il, « *la plupart des grandes agences est déjà venue au Tchad avec des contrats signés de la part de Genève, et moi je cours comme un fou pour ramasser des miettes que personne ne veut* ». Il me semble important de souligner que la recherche de fonds est une activité clé, voire principale sur le terrain, sans vouloir tomber dans une vision extrêmement pessimiste, comme celle de Maren (1997a, 1997b) qui dit que les crises sont des opportunités de croissance des ONG ainsi qu'une perte totale d'argent.

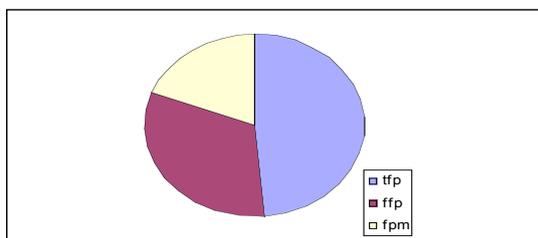


Tableau 1 : Les agences avec le moins de fonds propres obtiennent le plus grand nombre de secteurs d'activités de la part du HCR.

Sources : rapports financiers et formulaires 990 des ONG ainsi qu'annexe A de 06/AB/CHD/CM /202. La classification des agences^{viii} est faite

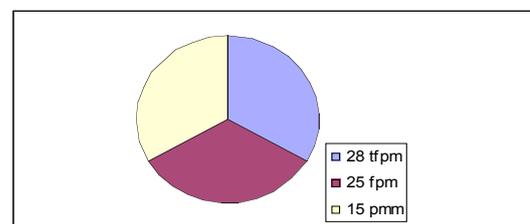


Tableau 2 : Le nombre de pays d'intervention de l'ONG et l'expérience potentielle qui en découle ne joue aucun rôle lors de la décision de la contractualisation entre le HCR et les agences humanitaires.

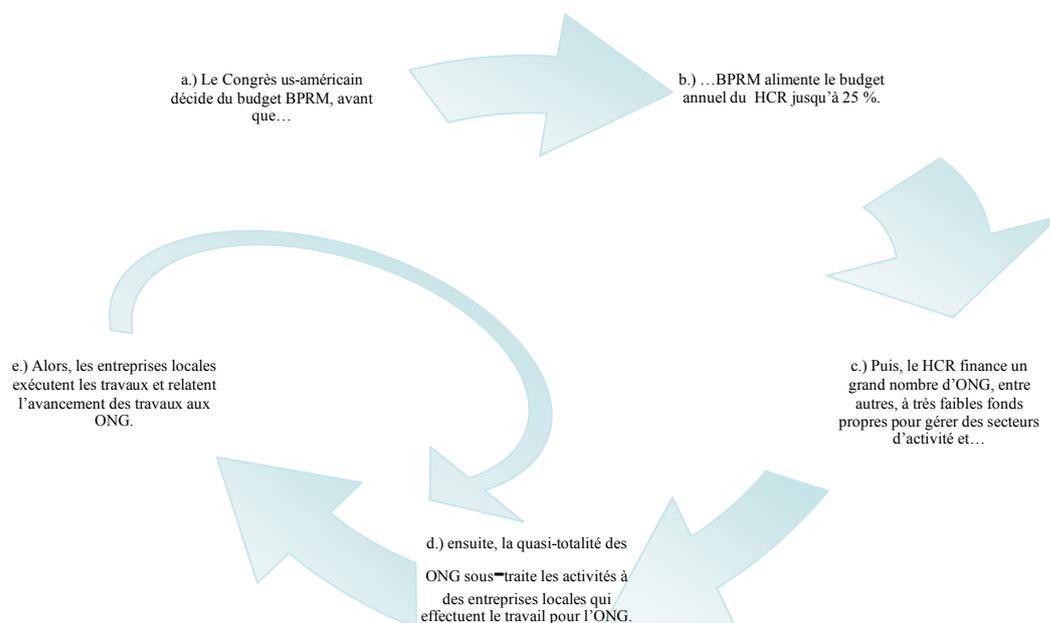
Sources : rapports d'activité annuelle des ONG ainsi qu'annexe A de 06/AB/CHD/CM /202 La classification

ainsi : très faibles fonds propres (tffp (- de 3% du budget annuel), faibles fonds propres (ffp (entre 3% et 10 % du budget annuel) et fonds propres massifs (fpm (+ de 10% du budget annuel).

des agences^{ix} est faite ainsi : très faible présence mondiale (tffpm (- de 15 pays d'intervention), faible présence mondiale (fpm (entre 15 et 25 pays d'intervention) et présence mondiale massive (ppm (+ de 25 pays d'intervention).

De la part du HCR, il s'agit donc en premier lieu d'une relation contractuelle avec une agence humanitaire basée sur la présence physique de cette dernière sur le terrain. En deuxième lieu, la décision de collaboration découle du niveau de dépendance potentielle et le contrôle subséquent, car le HCR ne délègue jamais en acte le pouvoir de gestion des activités à une autre agence humanitaire.

Il apparaît clairement que le niveau de dépendance financière potentielle soit un point vital lors de la prise de décision contractuelle. C'est ainsi que le HCR sous-traite toutes les activités aux agences humanitaires sans jamais leur céder le contrôle total. Cependant, au Tchad le HCR est également très dépendant des bailleurs de l'aide humanitaire us-américains (OFDA, BPRM) et européennes (ECHO, DFID). Cette agence peut ainsi être vue à la fois comme étant une agence donatrice, une agence d'exécution et une agence de coordination. Un circuit simplifié du flux d'argent peut être visualisé par la figure suivante.



Les entreprises locales sous-traitées par les ONG sont les acteurs qui renversent ensuite les flux d'information et d'argent. Une fois les avancements relatés aux ONG, ces dernières

doivent rendre compte de leurs activités au HCR. Cette agence onusienne a l'obligation d'en faire un rapport et d'en rendre compte à BPRM, le donateur initial de notre exemple. Un certain nombre d'actions de la politique étrangère américaine est ainsi basé sur des données soumises à BPRM (Stoddard Abby, 2002), cette agence donatrice de l'aide humanitaire. Un autre donateur us-américain majeur, OFDA, entretient de liens de communication directs avec le Pentagone (Williams, H.R, 2000). Ainsi les financements de l'aide humanitaire de la part d'OFDA et de BPRM sont des moyens d'avoir accès à des réseaux de flux d'information beaucoup plus efficaces que ceux des différentes sections de la Commission européenne. Une fois l'information obtenue, la décision politique se prendra. Dans cette phase du processus le financement de l'aide humanitaire devient un souci mineur, ce qui explique en partie pourquoi l'aide humanitaire semble être généralement sous-financée à partir du moment où les financeurs de l'aide humanitaire ont obtenu les données nécessaires pour produire des réponses politiques. La crise au Darfour et la situation à l'est du Tchad en sont des exemples paradigmatiques. Le manque de moyens financiers à la fin de l'année 2005 s'élevait à 15 millions d'Euros suite à une année entière sans limitation budgétaire majeure.

I. 3. La catégorisation : importance du label

A part le fait que l'industrie de l'aide et les gouvernements aient institutionnalisé ces label afin de canaliser leurs efforts sur les dits-clients (ZETTER 1991, HORST 2003) par rapport à l'aide (le label du client) et à la protection (le label légal), ce sont avant tout les logos qui perpétuent l'image que celui qui donne et celui qui reçoit sont séparés par une frontière insurmontable. Regardez la taille du réfugié : minuscule debout, en attendant, étant dépendants d'un omnipotent être, presque divin (appréciez la taille des mains qui protègent dans le logo du HCR et celles qui donnent dans le logo de la CNAR). La majeure partie des photos qui circulent dans la presse ne sort pas de cette catégorisation des humains.



Le logo du HCR.

Le logo de la CNAR.

II. Camp sans Frontières

II.1. Mais qui protège donc la forme-camp ?

Le 8 novembre 2006, M. Cheick Fantamady Camara présenta son court-métrage intitulé « Bé kunko » (en français, « nos problèmes ») qui s'appuie sur une séquence de film documentaire pour amorcer un récit sur les problèmes des réfugiés sierra léonais et libériens dans le camp de transit de Mambya, environ 120 km au nord de Conakry, en Guinée. Le manque d'intimité dans les abris, la perte d'autorité d'une mère sur ses enfants, la prostitution, la criminalité et le trafic d'armes y sont mis en scène. Ce document ainsi que quelques bribes de la discussion suite à la projection de ce film me serviront pour éclairer, en partie, le rôle des agences onusiennes, internationales et ONG dans la protection d'un camp de réfugiés.

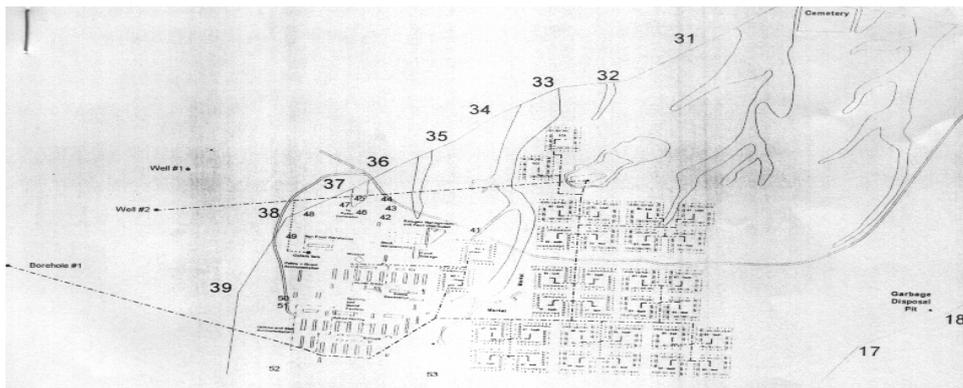
Suite au film, une géographe s'interrogeait sur l'extra-territorialité d'un camp, car dans une scène du court-métrage, les garçons qui avaient tenté de cambrioler une épicerie en ville s'y sentaient obligés de tuer un gardien. Suite à la mort de cet homme, les garçons réfugiés fuient au camp. Le lendemain, un responsable et son équipe d'enquête de la police nationale guinéenne tentent d'entrer au camp, mais y sont arrêtés par les forces chargées de la protection du camp avec l'affirmation que « *ceci est un territoire onusien et vous ne pouvez pas y entrer car nous n'avons pas reçu des ordres de notre siège* ». La géographe en conclut que « *le camp semble donc être un espace à la fois ouvert et fermé sur un territoire extraterritorial protégé par des...* », et là, d'un coup, hésita pour ensuite ajouter timidement, sans conviction, « *protégé par des ...casques bleus* ».

Ceci demande une clarification. Les casques bleus sont des soldats qui servent sous mandat onusien pour soit imposer, soit maintenir la paix dans un pays. Protéger un camp de réfugiés ne fait que dans des cas extrêmement rares partie de ce mandat. « *Mais qui donc protège le camp ?* » se demanda une autre spectatrice du film. Dans la grande majorité des cas, il s'agit de policiers ou de militaires du pays d'accueil qui assument la tâche de protéger un camp. Ils sont dans la grande majorité des cas payés et équipés par le HCR.

Il semblerait que malgré les équipements, ces dispositifs soient toujours insuffisants pour remplir cette tâche de taille. Au Tchad, le ratio est d'environ 1 militaire pour 1250 réfugiés. Mais ce n'est qu'à cause de l'étendue d'un camp (au-delà de 200 hectares en moyenne) que cette tâche ressemble bien à un travail de Sisyphe, donc interminable, ardue et impossible. « *On gagne rien ici, nous n'avons jamais de vacances et ces réfugiés vont et viennent comme ils veulent* », me dit l'un des 24 soldats

dans un entretien de groupe au camp d'Ouré Cassoni au début de l'année 2006. « *Notre commandant nous laisse même sans véhicule, quand il n'est pas là. Et il n'est pas souvent ici* », il ajoute avec amertume. « *Nous avons des motos, certes, mais elles ne marchent pas* », me confie un autre, avant de me demander de le prendre en photo avec son ami.

La structure interne d'un camp s'impose de par la planification d'un camp. Al Kharaz, ce camp échiquier pour réfugiés somaliens, éthiopiens et soudanais au Yémen qui se compose de 25 maisons et latrines par modules et de quatre modules par bloc, impose que les travailleurs sociaux yéménites se réfèrent à des responsables de modules ou de leaders de blocs. Il me semble que cette structuration (en module, en blocs, comme un échiquier) est bien reflétée par les images ci-dessous. La structuration du site (datant de mi-2000) convertit le désir de contrôle et de gestion de cette population. Ce désir de la part des employés des agences humanitaires se base sur un devoir lié à l'accomplissement de normes et de standards internes.



Copyright @ Ringel

Plan du site d'Al Kharaz : « modules à 25 abris et 25 latrines ; 4 modules par bloc », me semble une expression extrême du désir de contrôle d'une population en dehors de chez elle.



Copyright @ Ringel

Vue d'une partie d'un module de 25 maisons, après l'installation des réfugiés au début de l'année 2000.

Le plan ci-dessus montre une capacité d'accueil d'environ 4000 réfugiés dans 800 maisons. L'objectif en 1999/00 était de construire un camp pour accueillir environ 15 000 personnes. Les camps à l'est du Tchad sont beaucoup moins visiblement structurés. Ils se composent de zones et de quartiers ou de zones et de blocs, mais après « *nous avons toujours du mal à voir la logique de départ dans la numérotation des tentes, car elles sont déplacées sans cesse* », m'explique une expatriée américaine, employée par une agence humanitaire au camp d'Ouré Cassoni. « *Ici au camp, ce sont en partie les patrouilles communautaires qui assurent la protection du camp* », continue-t-elle à expliquer.

Une particularité dans un autre contexte de camp, au sud de l'Algérie, démontre que les réfugiés dépendent aussi d'eux-mêmes, pour assurer la protection de leurs camps. « *Ce sont les combattants du Polisario qui gardent l'entrée du camp* », me fait remarquer le chef de mission d'une moyenne structure française, lors de notre visite du camp d'Al Dakhla en septembre 2003.

Les agences onusiennes, plus particulièrement le HCR, sont certes mandatées pour assurer une protection des réfugiés mais délèguent cette charge dans la quasi-totalité des cas aux forces armées du pays d'accueil. Les services sociaux des agences humanitaires, dont ceux des ONG, jouent souvent un rôle de transmetteur et de filtre entre les réfugiés et le HCR. Ainsi, au Yémen par exemple, ce sont des travailleurs sociaux yéménites qui sont employés par une structure humanitaire française (financée par le HCR) pour gérer des problèmes relatifs à la protection.

Un camp de réfugiés n'est que très rarement fermé ou peuplé de gens « *qui vivent dans un présent sans fin* », pour reprendre les mots d'Agier, dans une discussion faisant suite à la projection du court-métrage susmentionné. Le camp, tout au contraire, est une source d'approvisionnement en biens alimentaires et non-alimentaires, en services et en protection. Malgré les coups de force démesurés (Harrell-Bond 1992) lors des enregistrements, le camp s'inscrit dans le projet des réfugiés : l'organisation d'un référendum pour les réfugiés sahraouis, ou le soutien d'une rébellion anti-gouvernementale au Darfour pour les réfugiés soudanais à l'est du Tchad. Les somaliens au Yémen tentent en grand nombre de se servir du camp de Kharaz comme tremplin pour les pays du Golfe. Leurs croyances et leurs désirs s'opposent souvent aux exigences de standardisation des agences humanitaires et prennent la forme d'émeutes ou d'interdiction d'accès aux camps pour certains employés d'agences humanitaires.

En ce qui concerne la notion de frontière, il me semble important de comprendre que le déplacement dans des environnements qui caractérisent Al Kharaz aussi bien que la plupart des camps à l'est du Tchad et les quatre camps sahraouis au sud de l'Algérie n'est pas une option ; c'est une obligation pour survivre. Puis, la frontière internationale du début des années 1920

entre le Tchad et le Soudan a scindé le *dar zaghawa* (le territoire de l'un des groupes visés par les attaques d'une violence extrême orchestrées par le gouvernement soudanais) en deux. L'importance du bétail pour la vie des zaghawas (et la transhumance subséquente) fait de cette frontière une division administrative sans importance majeure. Tous ceux qui traversent cette limite ont néanmoins conscience que les deux états existent et tentent d'utiliser cette réalité à leur avantage également quand ceci s'inscrit dans une logique de leurs projets.

Aujourd'hui, les acteurs des tentatives de coup d'Etat au Tchad, tout comme en 1989/90 l'actuel président du pays (et en 1981/82 Hissein Habré avant lui), ont leurs bases-arrières au Darfour ; dans la même mesure que les camps de réfugiés servent de points de repos, de soin, de ravitaillement et de recrutement pour les rebelles de mouvements anti-gouvernementaux du Darfour.

Très récemment, le 24 octobre 2006, le Général Kamougué, ancien Ministre des Affaires Etrangères au Tchad et ex-seigneur de guerre résume la question de la frontière ainsi : « *Idris (DEBY ITNO^x) utilise de son côté quelques rebelles soudanais contre leur pays ; El Bashir^{xi} utilise des rebelles tchadiens contre leurs pays également. Lorsque l'on observe la situation, ça s'empire d'une partie et de l'autre. Il n'y a plus de frontière^{xii} !* »

Même si des attaques contre les camps de réfugiés se produisent et même si des bandes armées pillent de l'un comme de l'autre côté de la frontière pour après se retirer dans leurs bases respectives, la frontière présente un gage de protection, aussi minime soit-elle, pour un groupe qui sait se servir de cette division et qui a les moyens et le savoir-faire pour se protéger car elle interdit en théorie la poursuite sur le territoire du voisin.

II. 2. L'assistance : un devoir?

Le HCR agit depuis 1951 sur la scène internationale. Malgré une expérience d'intervention de plus d'un demi-siècle, l'opération du HCR au Tchad peut, dans la première année suite à l'arrivée des réfugiés, être considérée comme un échec. Une remarque semi-humoristique de Gorman (1985) par rapport à la mémoire institutionnelle des agences humanitaires me permet de faire l'analogie suivante. Ces 55 ans d'expérience signifient une année d'expérience 55 fois ; une réalité récurrente chez la quasi-totalité des agences humanitaires sur ce terrain. Un rapport interne authentifie mon affirmation du départ. Le HCR y était considéré comme n'étant « *pas à la hauteur de la tâche^{xiii}* » (Bartsch, Belgasse, 2004: 03) en ce qui concerne les stages initiaux de sa performance au Tchad par sa propre Cellule d'Evaluation et d'Analyse (EPAU). Pour des milliers de réfugiés soudanais, ne pas être « *à la hauteur de la tâche* » les obligeait à faire face à la crise en ne comptant que sur eux pendant environ huit mois. Le même document

révèle qu'en juin 2004 le HCR « *ne gérait guère cette situation d'urgence*^{xiv} » (Bartsch, Belgassem, 2004 : 03). Des rapports internes aussi bien que des opinions de la part des employés des autres agences humanitaires sur place sont beaucoup moins consensuels et parlent, entre autres, franchement « *d'incompétence de la part du système onusien à sécuriser les camps* » (Interaction 2004 : 15).

De Waal (1989, 2004) décrit en profondeur les capacités extraordinaires des différents groupes au Darfour à survivre dans un environnement aussi hostile. Pourtant, les crises, qu'elles soient produites par l'homme ou résultat d'une catastrophe naturelle, dépassent à partir d'un certain degré les capacités inhérentes aux individus des sociétés affectées. Pour le grand nombre de victimes de l'ouragan Mitch au Honduras (Mazier-Lopez, 2002) en 1998 ou pour une multitude de gens suite aux inondations au Mozambique en 2000 (Brouwer R., Nhassenbo J. 2006), les aides financières de la diaspora, les techniques de l'échange et du prêt du bétail ou de parcelles de pâturages, ou encore la mise à disposition de biens alimentaires ou non-alimentaires, ne suffisent plus à faire face à la crise. Giddens (1984) argumente que « *c'est en ces moments que les différentes formes de contraintes font ressortir un nombre variable de façons qui permettent d'affronter le réel. Certaines possibilités d'action s'imposent en même temps qu'elles restreignent ou interdisent d'autres.* » (Giddens 1984 : 174) Les restrictions et les interdictions attachées à la forme-camp (Courau 2005) imposent l'activation des seules ressources restantes dans des situations qui limitent sévèrement la capacité à agir autrement. Il s'agit là de liens d'obligation issus de l'amitié, des interactions humaines et du lignage afin que le projet du groupe puisse être alimenté.

En revanche, dans le cas des réfugiés darfouriens, il s'agissait avant tout de fortes capacités à pouvoir se battre avec, et vaincre sur l'environnement qui les entoure, certes hostile, mais connu par ces individus. « *Suite à la fuite, nous nous sommes installés dans le wadi*^{xv} *pendant 4 mois, puis à Bahai* », me dit Oumar, un commerçant darfourien au marché de la ville tchadienne de Bahai. Il y tient aujourd'hui une épicerie et un salon de thé. « *Pour les enregistrements, nous sommes bien obligés de nous rendre au camp* », ajoute-il avec une voix ferme en souriant, me faisant ainsi ressentir que le système de l'aide fait partie intégrante de son projet.

Les grandes vagues de réfugiés arrivent au Tchad suite aux attaques du SLA^{xvi} de l'aéroport d'El Fasher en avril 2003 et la subséquente intensification des violences contre les groupes perçus comme soutenant l'un des deux mouvements armés anti-gouvernementaux : le SLA et le JEM^{xvii}. Le gouvernement du Soudan ainsi que des groupes armés financés par ce dernier, dont les *djendaweeds*, exercent leurs raids sur les villages en employant une telle violence que l'opposition de la part de ceux qui sont aujourd'hui réfugiés au Tchad ne représentait pas une option viable. Pouvant faire référence à des situations précédentes de ce type de violence et ses conséquences, un grand nombre de biens alimentaires, non-alimentaires ainsi que du bétail et

d'autres ressources ont pu être amenés par les groupes ciblés par le gouvernement de Khartoum. Cependant, n'étant pas encore labélisés comme étant des réfugiés par le HCR, ils avaient une période d'environ huit mois devant eux où les quelques ressources du *wadi* ainsi que des liens d'amitié et familiaux leur servaient comme seule assistance réelle pour affronter cette crise.

Une fois que le receveur de l'aide est labélisé, il devient l'un des acteurs principaux du système de l'aide malgré son statut multiple se composant dans tous les cas au moins d'une catégorie intrinsèque supplémentaire : la victime.

Ceci relève le problème du label argumenté de façon si perspicace par Zetter (1991). L'industrie de l'aide n'assiste que très rarement sans une forme de catégorisation du receveur de l'aide. Ne faut-il pas être victime, réfugié ou déplacé, demandeur d'asile ou un 'sans-papier' pour que l'assistance, aussi minime soit-elle, puisse être canalisée ?

Ce processus de labellisation est non-participatif, comme l'argumente Zetter (1991), mais il demande néanmoins une présence physique. « *Pour l'enregistrement* », comme le disait déjà une fois Oumar, ce commerçant soudanais qui héberge tous les membres de sa famille, dont sa femme, au camp d'Ouré Cassoni « *nous sommes bien obligés de nous rendre au camp* ». Intrigué par son point de vue sur l'assistance apportée et la façon dont il l'incorpore dans son projet, je lui demandai : « *Mais Oumar, ceci ne te gêne pas de faire la queue, de porter le bracelet pendant des jours avant l'enregistrement et de devoir consacrer du temps pour être enregistré ?* » De nombreux récits de la façon bétailière dont les réfugiés sont souvent traités pour satisfaire un désir de savoir combien de receveurs de l'assistance il y a dans tel ou tel endroit me conditionnaient. Des manuels qui introduisaient des catégories comme des « *gardiens* » et des « *pasteurs* » pour sécuriser les queues ainsi que de « *marqueurs* » chargés de barbouiller les réfugiés avec de la couleur bleu gentiane pour éviter les tricheries » (Harrell-Bond, Voutira, Leopold, 1992 : 223) me faisaient penser que les réfugiés allaient haïr les procédures d'enregistrements. Je fus d'autant plus étonné de la réponse d'Oumar. « *L'enregistrement ne nous gêne d'aucune manière ! L'important dans tout ça est qu'on obtienne la carte !* », me dit-il avant de brièvement rejoindre son assistant au magasin pour s'occuper de deux clients.

Les liens de réciprocité qui existent entre donateurs et receveur sont souvent tendus dans des situations de crise. Une fois que l'assistance internationale, à travers ces agences humanitaires, a ciblé le receveur, le bénéficiaire acquière du pouvoir, car chaque donateur a besoin d'un receveur.

Ce pouvoir m'était mis en mot par un leader au camp d'Ouré Cassoni, suite à la question suivante que je lui avais adressée : « *si jamais, un beau jour, nous décidons de partir et que nous arrêtons de travailler dans les camps, qu'est-ce que vous allez faire ?* » Visiblement amusé de mon inquiétude

apparente, le leader me répond : « *Tu sais très bien que nous sommes des réfugiés et que nous avons des droits. Ceci fait que vous ne pouvez tout simplement pas partir ou arrêter de travailler !* »

De cette façon il devient plus clair que l'institutionnalisation du monde des réfugiés exige d'eux une grande flexibilité ainsi qu'une certaine capacité d'assimilation de nouvelles règles pour pouvoir intégrer l'assistance dans leurs projets. Ceci crée des dissonances entre donateur et receveurs tout au long de la période qu'ils passent ensemble. Elle est le résultat du fait que « *l'homme ne comprend que ce qu'il sait faire* » (Jorland 1983 : 341). Ceci mérite d'être explicité davantage. Les receveurs, et maintes fois plus encore le donateur, manquent du savoir-faire adéquat requis dans des contextes aussi violents que celui du Darfour ou celui à l'est du Tchad. Ensuite, la dissonance se crée car il y a un manque criant de participation aux projets des réfugiés de la part des donateurs ; le plus souvent les employés des agences humanitaires en ignorent même l'existence. Ainsi les désirs et les croyances des uns s'opposent à ceux des autres sans résolution apparente.

Mise à part la rhétorique parfois très flamboyante des codes de conduites, des standards ou des publicités du secteur de l'aide, l'assistance n'est pas un devoir comme le démontre sans équivoque le passé au Darfour et à l'est du Tchad.

II.3. Deux vecteurs de la dépendance: accueil et assistance

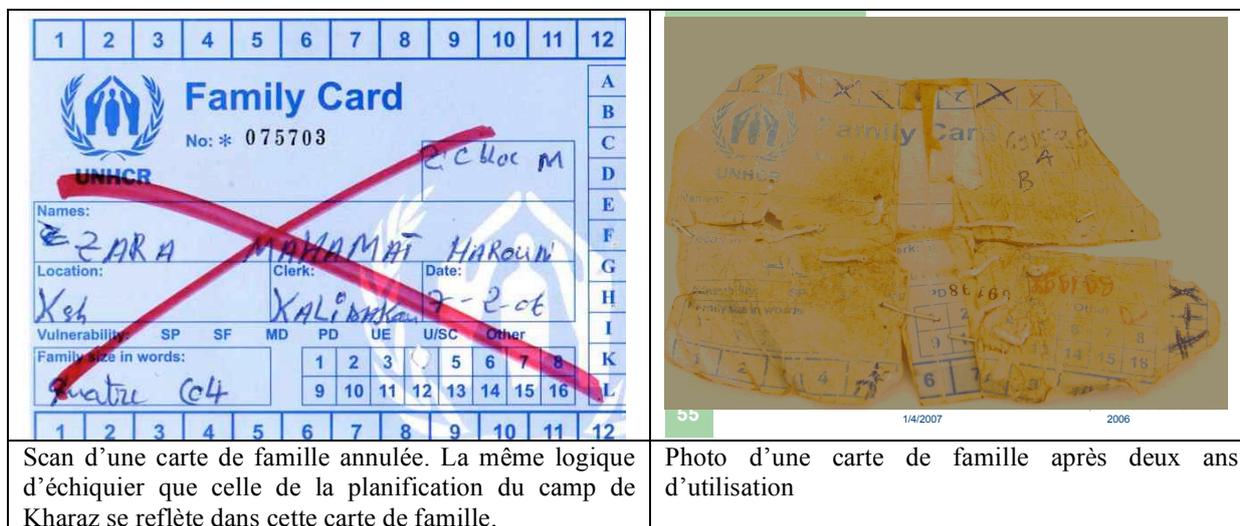
Les réfugiés ne sont pas totalement dépendants de l'aide humanitaire, contrairement à l'image que l'un des plus grands donateurs de l'aide humanitaire, ECHO, mais aussi une panoplie d'autres agences caritatives véhiculent notamment à travers leurs publicités, leurs papiers stratégiques et les documents appelant aux financements institutionnels et auprès du grand public. La véhiculation du mythe de la dépendance totale des réfugiés a en grande partie pour conséquence « *que 'des africains morts de faim' (ou 'éthiopiens morts de faim' ou 'somaliens morts de faim') deviennent des expressions quasi-figées qui se prononcent aussi facilement que 'bonjour' et 'merci'* » (Maren 1997 :02).

Il serait toutefois vain de vouloir démontrer qu'il n'y a aucune dépendance de la part des receveurs d'une assistance humanitaire. Ce qui m'importe est de prouver que l'intuition de Zetter (1991) est juste quand il affirme « *que la notion de la dépendance, mais aussi de l'indépendance, de l'intégration et du désir de retourner chez soi se superposent et peuvent avoir lieu en même temps* » (Zetter 1991: 57). Ceci s'ajuste parfaitement avec ce qu'évoquaient Crozier et Friedberg (1977) par rapport à la cohérence d'un projet de vie ou « *l'acteur n'a que rarement des objectifs clairs et encore moins des projets cohérents : ceux-ci sont multiples, plus ou moins ambigus, plus ou moins explicites, plus ou moins contradictoires. Il*

en changera en cours d'action, en rejettera certains, en découvrira d'autres, chemin faisant, voire après coup, ne serait-ce que parce que des conséquences imprévues et imprévisibles de son action l'obligent à 'reconsidérer sa position' et à 'réajuster son tir': ce qui est 'moyen' à un moment sera donc 'fin' à un autre, et vice versa. Il s'ensuit qu'il serait illusoire et faux de considérer son comportement comme toujours réfléchi, c'est-à-dire médiatisé par un sujet lucide calculant ses mouvements en fonction d'objectifs fixés au départ » (Crozier M., Friedberg E., 1977 : 47). Non seulement les terrains d'interventions humanitaires sont transpercés par des politiques transnationales, mais le changement de ces dernières ainsi qu'un contexte d'oppositions armées d'un nombre fluctuant de groupes font en sorte que 'pouvoir compter sur quelqu'un', c'est-à-dire pouvoir en dépendre, peut prendre un sens entièrement positif. Pour le dire avec les mots de Harvey et Lind (2005) « *l'effort humanitaire devrait être focalisé sur le fait de sauver des vies humaines et d'alléger la souffrance dans des situations où l'existence de gens et leur mode de vie sont en péril et quand la crise dépasse les capacités des victimes de faire face. Dans ces circonstances, pouvoir compter sur le fait de recevoir une assistance devrait être vu comme une bonne chose.* » (Harvey P., Lind J., 2005 :43). Même si un Etat doit théoriquement accepter des réfugiés, ce sont surtout des réseaux d'amitié et les liens familiaux qui acquièrent une place primordiale dans la quête d'un accueil. Des faux-pas comme le suivant, - une communication du Premier Ministre tchadien -, sont inhabituels mais démontrent nonobstant que des populations réfugiées ne sont pas accueillies au niveau étatique, mais toujours soit par des réseaux d'entre-aide, soit par des structures humanitaires ou caritatives. Le Premier Ministre tchadien a donc déclaré le 15 avril 2006, suite à un énième coup d'Etat dans ce pays, que « *le Gouvernement tchadien constate au fil des jours que les réfugiés sont mieux traités que les populations hôtes tchadiennes qui, les premières ont partagé avec ces réfugiés le peu de moyens qu'elles avaient. Le Tchad ne peut tolérer longtemps cette politique de deux poids, deux mesures. Voilà pourquoi, nous lançons un appel solennel à la Communauté Internationale pour qu'elle s'implique davantage dans le conflit au Darfour de façon à trouver sinon une sortie politique définitive ou du moins à déployer une force onusienne pour permettre aux réfugiés soudais de regagner leur patrie. Le Gouvernement tchadien donne jusqu'à fin juin 2006 à la Communauté Internationale pour trouver une solution faute de quoi, nous invitons la même Communauté Internationale à leur trouver d'autres pays d'accueil. C'est un problème de survie pour le Tchad et le peuple tchadien.* » Pour apprécier la grandeur du faux pas, il suffit d'évoquer que le Tchad est depuis le 5 août 1970 adhérent aux Conventions de Genève du 12 août 1949 et depuis le 17 janvier 1997 adhérent aux protocoles additionnels du 8 juin 1977. Cette communication est en contradiction, entre autres, avec le principe de non-refoulement et met le Tchad en porte à faux avec les traités dont son gouvernement est signataire. Ce type de traités n'est guère officiellement mis en question mais ce n'est pas pour autant qu'ils sont appliqués en Occident ou dans les pays du Sud.

Comme le soulignait avec raison le Premier Ministre tchadien, les tchadiens à l'est du pays furent les premiers à partager avec ces réfugiés le peu de moyens qu'ils avaient. L'assistance apportée aux réfugiés de la part de la population locale tchadienne pendant des longues périodes était massive comme le démontre la situation au village d'Arkoum qui selon Jungstand (2005) « hébergeait jusqu'à 150 familles de réfugiés (pour une population autochtone de 200 ménages)[...] La situation est particulièrement alarmante à Waldagaldang (au nord-est du canton de Molou), où, pour une population villageoise de 300 ménages, séjournent encore 800 familles de réfugiés (ils ont certes été enregistrés par le HCR mais actuellement, la capacité d'accueil des camps est épuisée)» (Jungstand 2005 : 5-6).

L'hésitation du siège du HCR à Genève et « l'attention inadéquate que cette crise a initialement reçue par des autorités de l'agence » (Bartsch, Belgassem 2004: 3) ainsi que le fait que les événements au Tchad « n'ont jamais formellement été déclarés comme étant une urgence humanitaire. Déclarer les événements au Tchad comme tels aurait eu pour conséquence que les employés du siège auraient fait plus qu'uniquement 'le strictement nécessaire' pour accélérer le processus de recrutement, des achats et l'élaboration du budget pour cette mission... » (Bartsch, Belgassem 2004 : 19). Ceci continue à avoir des répercussions néfastes pour la survie de ceux qui ont apporté initialement la seule aide : les populations locales tchadiennes et fait en sorte qu'un grand nombre de tchadiens dans les environs des camps, quand ils ne vivent pas directement dans ceux-ci, a au moins une carte de famille pour bénéficier des distributions alimentaires mensuelles.



Ainsi il est très probable que les biens-alimentaires, non-alimentaires aussi bien que les services du camp ne sont pas perçus comme une assistance charitable ou des dons au sens strict du terme ni par les tchadiens ni par les réfugiés (ces dernier en ont cependant des raisons toutes autres pour cela) mais comme une récompense de leurs efforts initiaux extraordinaires. Il y a des croyances qui circulent parmi des réfugiés comme quoi toute l'assistance humanitaire qui leur est

apportée est facturée au gouvernement soudanais, l'instigateur principal de leur déplacement forcé douloureux. Même si cela n'est pas le cas, il suffit que le sujet (le réfugié dans ce cas) tienne cette représentation conceptuelle pour vraie ou pour avérée pour en faire une croyance.

Le fait que le *dar zaghama* soit transfrontalier et que certains réfugiés aient déjà vécu au Tchad suite aux affrontements violents de 1995 (Behrends 2002) rend la situation encore plus complexe. Puis, une partie significative des gens qui portent le statut de réfugiés aujourd'hui sont ceux ayant quitté la zone est du pays à cause de la sécheresse au milieu des années 1980 ou plus tardivement encore, après le changement du régime au Tchad en 1990 pour éviter des représailles. Ce sont ces mêmes personnes qui sont aujourd'hui en grande partie revenues au Tchad à cause des exactions violentes au Darfour. Cette réalité trouble les relations entre population locale et les réfugiés, mais aussi entre donateurs et receveurs de l'assistance, comme le démontre l'affrontement violent entre deux femmes au camp d'Ouré Cassoni lors d'une distribution alimentaire mensuelle. Donnons la parole à Ouad, un leader d'une des zones du camp, qui a négocié la dia (en argent et en animaux) avec la famille de la femme blessée. « *Il faut savoir que les distributions alimentaires au camp sont des moments où la tension monte considérablement, car le HCR n'a pas voulu sous-diviser ce processus ; une première pour les tchadiens et une deuxième pour nous, les réfugiés soudanais* », commence-t-il son explication. « *Puis, les tchadiens ici au camp sont très peu éduqués. Ils coupent les fils d'attente en disant qu'ils sont chez eux et qu'ils devraient donc être servis en premier.* » Ceci démontre bien le dilemme du HCR face à la réalité. Ce dilemme est provoqué par un mode de fonctionnement qui est dirigé vers l'accomplissement de standards et de règles internes, de sorte que cette agence ne peut pas officiellement subdiviser les distributions pour amoindrir les tensions lors des distributions, car cela mettrait en lumière qu'elle agit en dehors de son mandat en hébergeant des personnes qui devraient pas porter le label 'réfugié'. En même temps, une telle subdivision serait un aveu irrémédiable que les procédures d'enregistrement ne sont ni adéquates, ni opérationnelles car des personnes non-réfugiées bénéficient des services.

« *Lors des distribution* », m'apprend Ouad « *des bagarres sont à l'ordre du jour. En ce moment, je négocie avec des membres de la famille d'une tchadienne qui a reçu un coup par une femme réfugiée de ma zone. Elle l'a fait saigner et le sang a coulé par terre. Là, c'est un chameau tout de suite ; car c'est la loi qu'il faut payer un chameau si le sang touche la terre.* » Après son séjour à l'hôpital de Bahai, la femme tchadienne a donc présenté une facture à la famille de celle qui l'avait fait saigner. « *Tu ne vas pas le croire mais elle exige, 980 000 livres soudanais pour la venue de ses parents à l'hôpital et pour la nourriture qu'elle a dû préparer pour eux ainsi que pour leur rembourser les allers-retours dans leurs villages respectifs. Puis, elle réclame 130 000 livres pour un mouton ; 240 000 pour les trois chèvres qui se sont échappées lors de son absence du camp et 600 000 livres pour le chameau dont nous avons déjà parlé.* » Dans une des multiples réunions entre la

famille de la victime et les représentants de la réfugiée il a été conclu que « *nous avons 15 jours pour payer un total de 1 950 000 livres, dont 200 000 ont été déjà avancés par le frère de la femme réfugiée.* » La contrevaletur de cette exigence est d'environ 715 Euros ; une somme colossale pour le frère de cette femme qui n'est pas encore mariée. « *Si nous ne payons pas, cette réfugiée va être mise en prison* », m'ajout Ouad.

Dans ces situations, aucune assistance financière ne peut être donnée de la part des agences humanitaires. Ceci est également le cas pour deux requêtes récurrentes de la part des réfugiés concernant la dot et les voyages à la Mecque. Cela confirme en grande partie les données d'Horst (2003) qui souligne que les agences humanitaires jouent un rôle mineur dans l'assistance vis-à-vis du mariage (la dot), de l'enterrement des morts, des cas de vol ou des voyages aussi bien que dans des occasions comme la *dya*, le remboursement de dettes et la communication téléphoniques.

Même si l'affrontement des deux femmes est le résultat direct d'une gestion particulière imposée il ne peut pas être vu comme un résultat désiré par le HCR, malgré sa prévisibilité et les suggestions de la part des réfugiés visant à l'éviter.

Dans le système actuel de l'aide au Tchad, la capacité à agir autrement est limitée par les contraintes imposées par les donateurs. Ces contraintes sont le résultat d'objectifs internes inadéquats, voire inadaptés, à la réalité sur le terrain. C'est dans ces fissures du système où l'opposition entre donateur et receveur se crée, où la dissonance entre ces deux parties prend sa source.

III. Conclusion

Pour conclure il me semble impératif de souligner qu'une fois la labellisation faite, l'accueil et l'assistance sont en grande partie administrés par un système qui est redevable envers ses bailleurs et se trouve avec ses moyens limités face à des besoins illimités. Sur ce terrain d'opération, étant donnée son étendue gigantesque et le petit nombre d'acteurs de la part des donateurs impliqués, ce système semble être le seul, avec ses fissures, failles et dysfonctionnements, qui assure que le pouvoir de la part du donateur peut être exercé, peut progresser et peut exister en acte. Pour l'adduction en eau, la fourniture d'un grand nombre de biens non-alimentaires et en partie pour la protection du site ou encore en santé primaire, les réfugiés dépendent de ce système.

Puis, les oppositions de croyances et de désirs des acteurs ne peuvent être limitées en participant aux projets des dits-bénéficiaires ; une exigence que l'industrie de l'aide contemporaine est encore incapable d'accomplir dans la vaste majorité des cas. Les agences

humanitaires occidentales font certes très majoritairement participer les dits-groupes cibles à leurs projets mais ignore souvent l'existence des projets des autochtones. La forme-camp (Courau 2005) en est la trace la plus visible, car personne ne veut y vivre et pourtant les camps durent.

Bibliographie

- Azevedo, M.J. 1998. *Roots of violence, A history of war in Chad*, Gordon and Breach Publishers, Amsterdam, 1998
- Bartsch Dominik, Belgacem Nagette. 2004. *Real time evaluation of UNHCR's response to the emergency in Chad*, UNHCR-EPAU, Geneva
- Behrends, A. 2002. *Competing for assistance- humanitarian assistance and development aid in Dar Masalit (Chad)*, Halle/Saale (Allemagne)
- Brauman, R. 2006. *Penser dans l'urgence, Parcours critique d'un humanitaire*, Seuil, Paris
- Brouwer R., Nhassengo, J. 2006. *About bridges and bonds*, dans Disaster, Londres
- Courau, H. 2005. *La porte sur le sable : Ethnologie du camp de Sangatte : de l'exception à la régulation*, EHESS- Paris
- Crozier, M., Friedberg, E. 1977. *L'acteur et le système*, Editions du Seuil, Paris
- De Waal, A. 1989. *Famine that kills: Darfur Sudan, 1984-1985*, Oxford
- De Waal, A. 2004. *Counter-insurgency on the cheap*, LRB, London
- Dumontet-Fabvier Hélène, Colonel Dary, Commandant Moyon, Lieutenant-Colonel de Lapasse, Major Bernard. 2002. *L'action civilo-militaire*, Paris
- Giddens, A. 1984. *The constitution of society, Outline of the theory of structuration*, Cambridge: Polity Press
- Gorman Robert F. 1985. *Private Voluntary Organizations and Relief*, dans Ferris (ed.) *Refugees in World Politics*, Praeger, New York
- Harrell-Bond, B.E., 1985. *Humanitarianism in a Straitjacket*, African Affairs, London
- Harrell-Bond, B.E., Voutira Efthihia, Leopold Mark. 1992. *Counting the refugees: Gifts, Givers, Patrons and clients*, dans *Journal of Refugee Studies* Vol.5 N° 3 / 4, Oxford
- Harvey, P. et Lind J. 2005. *Dependency and humanitarian relief – A critical analysis*, HPG Research Report, ODI, Londres
- Horst, Cindy M. A. 2003. *Transnational Nomads. How Somalis cope with refugee life in the Dadaab camps of Kenya*, Amsterdam Research Institute for Global Issues and Development Studies, Centre for Resource Studies for Development
- Interaction. 2004. *Security assessment to Chad and Sudan*
- Jorland, G. 1983. *Le temps de la réflexion*, Paris
- Jungstand, G. 2005. *Etude sur les relations entre les populations locales et les réfugiés du Darfour dans la région du Ouaddaï*, Cologne
- Lazzarato, M. 2002. *Puissances de l'intervention, La psychologie économique de Gabriel Tarde contre l'économie politique*, Les Empêcheurs de penser en rond/ Le Seuil, Paris
- Maren, M. 1997a. *The road to hell, The ravaging effects of foreign aid and international charity*, Free Press, New York

- Maren, M. 1997b. *The big lie of foreign aid and international charity*, Interview with Stephen Hubbell, New York
- Mazier-López K. 2002. *Comprehensive strategic plan, Democratic and participatory development in San Juan*, IOM, Tegucigalpa, Honduras
- Pandolfi, M. 2000. *Une souveraineté mouvante et supracoloniale*, Multitudes, Paris
- Pandolfi, M. 2006. *La zone grise des guerres humanitaires*, Anthropologica 48, Montréal
- Stoddard, A. 2002. *The US and the 'bilateralisation' of humanitarian response*, ODI, London
- Williams, Roy H. 2000. *The Realities of coordination/cooperation: Debunking as a survival tool*, Washington
- Zetter, R. 1991. *Labeling Refugees: Forming and Transforming a Bureaucratic Identity*, Journal of Refugee Studies Vol. 4, No. 1, Londres

ⁱ Koch-Mehrin Silvana, *Offener Brief- Schriftliche Erklärung (0051/2005) zur finanziellen Transparenz von Nichtregierungsorganisationen und Sozialpartnern*, Bruxelles, 19 octobre 2005

ⁱⁱ Je pense tout particulièrement aux interventions en Corée du Nord, au Vietnam, à Cuba et au Soudan.

ⁱⁱⁱ 3 mai 2006 « Guerres: L'ethnographie désorientée », Professeur Mariella Pandolfi (Université de Montréal)

^{iv} Village à une soixantaine de kilomètres de Guéréda

^v Spanish aid worker shot in Chad, BBC 2006-mai-07

^{vi} ACTED, ACF, AFRICARE, CARE.ca, AGS, AHA, ATAHS, COOPI, CORD, CRT, EEMET, HIAS, IMC, INTERNEWS, INTERSOS, IRC, IRD, MSF/B, MSF/L, OXFAM, OXFAM/INTERMON, PU, SECADEV, SOS Kinderdorf, GTZ

^{vii} La GTZ et Secadev, deux agences majeures sans fonds propres, ainsi que toutes les agences sans activité financée par le HCR selon les documents de cette agence pour la période 2004/05 ont été exclus de la comparaison. Puis, la comparaison de grandeurs n'inclue pas les agences humanitaires locales tchadiennes.

^{viii} *Agences tffp*: ACTED, AAH, Africare, AHA, IMC, IRC, PU, *Agences ffp*: CARE.ca, HIAS, Intersos, *Agences fpm*: CORD, Oxfam UK, Intermón/ Oxfam

^{ix} *Agences tffp*: AAH, CARE.ca, AHA, CORD, HIAS, PU, *Agences fpm*: ACTED, Intersos, IMC, IRC, *Agences à pmm*: Africare, Oxfam UK, Intermón/Oxfam

^x Actuel Chef d'Etat tchadien

^{xi} Actuel chef d'Etat soudanais

^{xii} Entretien entre Wadel Abdelkader Kamougué et Christophe Boisbouvier, RFI, 24 octobre 2006

^{xiii} "behind the curve", dans le texte original

^{xiv} "HCR is not yet 'on top' of the emergency", dans le texte original

^{xv} Le 'wadi' est un lit de rivière souvent desséché qui se remplit lors des saisons pluvieuses. Ce sont des lieux où souvent l'eau peut être trouvée le plus facilement dans des zones sahéliennes et sahariennes. Ce sont également souvent les endroits les plus arborés dans une zone désertique.

^{xvi} *Sudan Liberation Army*

^{xvii} *Justice and equality movement*